

Tombant, rue du Grand-Chemin, 108. — Mlle Dujardin, rue des Longues-Haies. — Gaspard Wandaer, rue Vanconson, 30. — Anatole Leman, rue du Moulin-de-Roubaix, 2.

Du 15. — Jules Gallien, au Roubaix, maisons Selesse, 9. — Céline Tahon, rue du 19, 15. — Etienne Wallerand, Grande-Rue prolongée. — Théophile Vanhanselaer, rue du Coq-François, 4. — Georges Ridet, rue Vanconson, 14. — Benoit Elégant, rue Cugnot, 13.

Du 16. — Eugénie Alard, rue de l'Époule. — Jules Aubry, rue de la Paix, 95. — Marie Vandendriessche, rue de la Gulguesquie, 22. — Philomène Demeyer, rue Saint-André, 10. — Marie Vanrandon, rue Turgo, 140. — Marie Wagnon, rue de Soubeise, 14. — Gabriel Lambert, Place du Trièphes, 11. — Georges Fautier, rue de l'Érmitage, 60. — Emile Janssens, rue Watt, 23. — Marie Savernys, rue Jacquart, cité Masural, 31. — Blanche Grégoire, rue Bernard, cour Cornille, 3.

Du 16. — Dabaïnne, présenté sans vie, rue de l'Époule, cour Dhalluin, 4.

Du 14. — Aimé Provoyeur, 3 ans, rue de Lille, 88. — Félix Dewerdit, 1 jour, rue de l'Époule, cour Lape, 2. — Joseph Duchateau, 1 mois, rue Turgo, 140. — Alexandre Delmoit, 3 mois, rue de Magenta, 12. — Deryke, présenté sans vie, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 14. — Joseph Braquaval, 8 ans, Hôtel-Dieu. — Romille Glorieux, 71 ans, Hôpital, Hôtel-Dieu. — Joseph Fard, 60 ans, rue de l'Époule, canal de Roubaix.

Du 15. — Elise Derycke, 3 mois, rue des Longues-Haies, 2. — Vanmarcke, présenté sans vie, rue de l'Époule, 1. — Renalie Demay, 65 ans, rue de la Paix, 95. — Nicolas, 71.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 13 juin. — Etienne Hédard, 24 ans, cultivateur, et Eugénie Decamp, 24 ans, cultivatrice. — Léon Vanle, 23 ans, garçon boucher, et Juste Eysart, 19 ans, cultivateur. — François Ribert, 31 ans, directeur de l'usine, et Maria Leriche, 21 ans, modiste. — Casidore Tassart, 40 ans, fleur, et Flavie Bourgeois, 35 ans, couturière. — Albert Deise, 30 ans, tisserand, et Marie Laboyre, 31 ans, domestique. — Adolphe Desfontaines, 23 ans, cultivateur, et Sophie Cartigny, 21 ans, journalière. — Charles Baert, 30 ans, fleur, et Léonie Theys, 24 ans, bobineuse. — Gustave Loya, 23 ans, tisserand, et Rosalie Dele, 22 ans, tisserande. — Pierre Temmerman, 28 ans, peintre, et Tristie Verhulst, 19 ans, journalière. — Joseph Fard, 60 ans, tisserand, et Palmire Datriac, 20 ans, bobineuse. — Flormond Vangabecq, 24 ans, journalier, et Josephine Desir, 39 ans, servante. — Jean Jantzen, 28 ans, cordonnier, et Marie Opalfens, 30 ans, soigneuse. — Basile Demais, 28 ans, rattacheur, et Marie Vanconson, 22 ans, domestique. — Joseph Driessche, 23 ans, tisserand, et Thérèse Boudry, 22 ans, tisserande. — Antoine Vige, 35 ans, cultivateur, et Sidonie Vanderviere, 24 ans, journalière. — Jules Duterre, 35 ans, cultivateur, et Marie Rieder, 19 ans, bobineuse.

MARIAGES du 14 juin. — Henri Domestore, 32 ans, cultivateur, et Léontine Fauvarque, 17 ans, tisserande. — Henri Sollaers, 23 ans, tisserand, et Josephine Vasté, 24 ans, journalière. — Joseph Moerman, 35 ans, cultivateur, et Emma Willems, 26 ans, tisserande. — Léon Deise, 22 ans, marchand-fermier, et Mélanie Decock, 25 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET ORIS  
Les amis et connaissances de la famille BAILLY-LAINE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Armand BAILLY, capitaine de la 1<sup>re</sup> compagnie, au bataillon des Sapeurs-Pompiers de la ville de Roubaix, décédé à Roubaix, le 15 juin 1875, à l'âge de 50 ans, sont priés de considérer le présent avis comme un tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques qui auront lieu le vendredi 18 juin, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abattoir, 14. 0066

LETTRES MORTUAIRES ET ORIS. — Impression Alfred Robelin. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

bonapartouches, il est vrai, mais ayant leurs 40 bayonnettes, contre ces deux lances, la face tournée à un mur, pendant une demi-heure. — le temps de la désarmer et de leur faire briser eux-mêmes leurs propres armes — en voilà certes plus qu'il n'en faut pour attrister ces vieux soldats, ces héros de Malakof et de Magenta, de Reischaffen et de Gravelotte !

Mais arrivons aux faits de la cause d'aujourd'hui. On sait comment se firent, au malheureux temps de l'invasion, les nominations dans la garde nationale. Le sieur Daillet, notamment, n'avait pour titre à son élévation au grade de chef de bataillon que les galons de fourrier gagnés par lui pendant les trois ans qu'il avait passés dans un régiment de ligne, en qualité de réserviste, de 1848 à 1851. Lui-même avoue sa profonde incapacité militaire, surtout comme officier supérieur.

Pourtant, vers la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre 1870, il fut nommé commandant du 4<sup>e</sup> bataillon mobilisé du Pas-de-Calais. On fut bientôt en face de l'ennemi, dont les courriers, enhardis par les terreurs qu'ils inspiraient, arrivèrent jusqu'aux environs d'Arras et même de Bethune.

Le commandant Daillet, dit l'acte d'accusation, fut poursuivi, à cette époque, et condamné, par contumace, au commencement de 1871, à la peine de mort, pour désertion en face de l'ennemi.

Voici, d'après l'accusation, comment les faits se sont produits : Le courrier de Saint-Pol à Arras, en traversant l'endroit où plusieurs compagnies du 4<sup>e</sup> bataillon se trouvaient, répandit le bruit que les Prussiens étaient arrivés à Avesnes-le-Comte. En effet, environ deux heures plus tard, 15 uhlanes se présentèrent à l'entrée du village. Le commandant Daillet était absent. Il dut à une assez grande distance de là, chez un propriétaire des environs. Les 150 mobilisés qui se trouvaient dans le village se levèrent dans la direction de la route de Lens, jetant leurs armes et tout ce qui pouvait les faire reconnaître.

Quarante d'entre eux furent cependant faits prisonniers par les cavaliers ennemis, qui laissèrent deux de leurs hommes pour les garder et leur faire briser leurs armes. Ce sont ceux dont nous parlons plus haut. On ne peut, dit le rapport, que désigner le plus profond mépris aux deux officiers présents sur les lieux et qui s'enfuirent des premiers. Ils ont, par reste, déjà été condamnés de ce chef.

Quant à Daillet, l'accusation relève qu'ayant plusieurs fois reçu l'ordre de ses chefs d'envoyer chercher des cartouches à Arras, il a négligé de le faire. Il est vrai que l'accusé ne énergiquement avoir reçu ces ordres.

Après avoir fui en Belgique, il est venu, dans le courant du mois dernier, se constituer prisonnier entre les mains des autorités militaires de Lille, demandant à être jugé.

L'ex-commandant Daillet est un homme de taille moyenne. Il s'exprime avec assez de facilité, quoique d'une voix un peu voilée. Sa tenue est très convenable devant la justice. A toutes les questions du général-président, il répond toujours avec précision et sans se trop ému.

Sur l'invitation du président lui demandant s'il a quelque chose à dire sur les faits qui lui sont reprochés, l'accusé répond qu'il ne croyait pas l'ennemi si près, qu'il avait fait opérer des patrouilles aux environs les jours précédents et qu'il avait cru pouvoir laisser le commandement à un capitaine de son bataillon pour se rendre dans sa famille, à Inchy, où de graves raisons d'intérêt l'appelaient.

pour lesquels ces mobilisés qui font l'honneur de la vie militaire n'existent pas et qui enfin n'ont même pas de cartouches !

Il termine en faisant un appel à la conscience des membres du conseil, à leur pitié. Certes, dit-il, si nous avions affaire à un véritable militaire donnant l'exemple de la défection, la peine suprême réclamée par le ministère public serait justement appliquée; mais on ne peut demander à la nature humaine ce qu'elle peut donner. Daillet n'est pas une intelligence d'élite, loin de là; il a été mis à la première ligne devant l'ennemi, avec un bataillon qui devait se disperser au premier souffle comme un château de cartes. Il ajoute que si les chefs font les soldats, là où il n'y a plus de soldats, il n'y a plus de chefs. Il conclut en demandant l'acquiescement du prévenu.

Après de courtes répliques, le Conseil se retire pour délibérer. Au bout d'un quart d'heure, il rentre dans la salle et le président prononce un jugement qui déclare : Joachim Daillet, ex-chef de bataillon du 4<sup>e</sup> bataillon de la 1<sup>re</sup> légion des mobilisés du Pas-de-Calais, Coupable d'abandon de poste devant l'ennemi, et lui faisant application de l'article 213 du Code de justice militaire, le condamne à la peine de mort.

On assure que les membres du conseil sont disposés à signer un recours en grâce.

TRIBUNAUX  
Les photographes spiritistes.  
Hier ont commencé devant la 7<sup>e</sup> chambre correctionnelle les débats d'une affaire qui va fortement compromettre l'avenir du spiritisme. Il s'agit des photographies spiritistes, obtenues, 5, boulevard Montmartre, dans les ateliers de M. Buguet. Tous les spiritistes qui ont comparu comme témoins à l'audience étaient tous si parfaitement convaincus qu'ils refusaient de se rendre à l'évidence, en présence même des aveux de Buguet. Celui-ci avait beau leur dire : « mais non, je me suis moqué de vous. » Ils persistaient à croire qu'ils avaient vu des esprits dans son atelier.

On a déjà beaucoup parlé du truc employé par Buguet pour obtenir ses photographies. Je vais donc résumer rapidement l'ensemble des faits qui, d'après la prévention, constitueraient une escroquerie.

Un journal intitulé la Revue spiritiste et rédigé par un certain Pierre Leymarie, qui se dit homme de lettres, annonçait qu'on pouvait obtenir au moyen de la photographie l'image de personnes mortes évoquées par un médium, et que M. Buguet, photographe et médium lui-même, se livrait à ce genre d'opération. La Revue spiritiste publiait comme spécimens des photographies représentant un monarque, après avoir derrière lui un spectre diaphane sur lui sa main décharnée.

Alléchés par ces spécimens, les spiritistes allaient chez M. Buguet pour obtenir l'image d'un parent ou d'un ami mort. En arrivant, on leur faisait consigner 20 francs à la caisse, et la caissière, Mlle Menessier, leur demandait adroitement le signalement de la personne à évoquer. Dans un cabinet attenant à l'atelier était un mannequin vêtu de gaze, en haut duquel Buguet plaçait une tête de fantaisie rappelant à peu près celle de la personne que le patient désirait invoquer. La glace sensibilisée était présentée devant le mannequin avant de l'être devant le modèle. Il en résultait que la photographie obtenue après ces deux poses successives se composait de deux figures : l'une très floue, celle du spectre ; l'autre bien arrêtée, celle du modèle.

L'imagination des spiritistes faisait le reste. Les pauvres gens croyaient reconnaître dans le spectre leur oncle, leur grand-père ou leur tante à la mode de Bretagne, décédés plusieurs années auparavant, et qui prenaient la peine de revenir sur terre tout exprès.

La justice n'aurait rien dit, si le truc de M. Buguet avait été pratiqué gratis. Mais les vingt francs ont tout perdu. M. l'officier de paix Lombard s'est présenté chez M. Buguet et a demandé à ce qu'on lui montrât comment les esprits, chose immatérielle, s'y prenaient pour s'entendre avec le collodion, chose matérielle. M. Buguet s'est excusé de bonne grâce. Il a fait visiter ses ateliers à M. Lombard, et ce dernier a vu sans sans difficulté les mannequins, les poupées, les fausses têtes et les fausses barbes au moyen desquels se confectionnaient les spectres.

M. Buguet peut dire ce qu'il lui plaît; mais je sais ce que je sais !

Je revendrai demain sur cette affaire, qui, du reste, occupera encore une ou deux audiences. FERNAND DE RODATS.

Nouvelles du soir  
Le Journal Officiel promulgue la loi relative à l'établissement et à la révision des taxes uniques dans les agglomérations de 10,000 âmes et au-dessus. Nous en rappellerons le texte, que nous avons déjà donné, dans notre numéro de demain.

Le Journal de Francfort du 15 juin, annonce que la société d'élevage des pigeons voyageurs vient de faire commencer à ses oiseaux une série de voyages d'essai. Le premier départ est exécuté samedi dernier à Metz à destination de Francfort. Les pigeons ont fait le trajet en 3 heures. Le 20 juin, un nouveau départ aura lieu à Verdun. Si ce voyage donne les résultats attendus, la société a l'intention d'envoyer ces pigeons à Paris où ils seraient lâchés le 4 juillet prochain.

Procès télégraphiques  
Aix, 17 juin. — La Cour vient de confirmer le jugement condamnant la ville de Marseille et M. Labadie, à payer 20,000 francs à Mme Gaillardon, veuve du commissaire de police mort en prison au 4 septembre des suites des mauvais traitements subis par lui. M. Bouchot, de Paris, plaideait pour la veuve Gaillardon contre MM. Bessat, d'Aix, et Aicard, de Marseille.

Berlin, 17 juin. — Audience du 16 juin. — Le ministère public propose à la cour, après un long plaidoyer, de déclarer le prévenu coupable d'avoir fait disparaître des documents et détourné les objets qui lui étaient confiés en raison de ses fonctions administratives et de le condamner à un an de prison.

Berlin, 16 juin. — Procès d'Arnim. — Audience du 16 juin. Suite. — Après les plaidoiries des défenseurs, M. Dockhorn et M. Munkel, la cour s'est retirée dans la salle des délibérations. Elle a décidé que le prononcé du jugement n'aurait lieu que le 24 juin à 3 heures de l'après-midi.

NOUVELLES DE ROME  
Rome, 16 juin. — Les députés des Frères des Ecoles chrétiennes partiront demain pour Paris, afin de prendre part à l'élection du supérieur général.

Aujourd'hui a eu lieu le 29<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement de Pie IX au trône pontifical. De nombreuses réceptions ont eu lieu au Vatican à cette occasion. L'évêque de Matera, qui n'avait pas reçu l'exequatur et occupait illégalement le palais épiscopal, a été contraint par la force à sortir du palais. Plusieurs députés sont partis. Le roi et les princes partiront incessamment. La chambre discute le projet du général Garibaldi sur la canalisation du Tibre. Le prince Torlonia se porte comme candidat dans les élections communales qui auront lieu prochainement à Rome. Il a des chances de réussir.

Rome, 16 juin. — Chambre des députés. (séance du matin). Le projet de loi du général Garibaldi relatif à la dérivation du cours du Tibre est approuvé avec de légères modifications.

COURS DES HUILES DE LILLE DU 16 JUNE

Colza	Blanc	Blanc	Tourteau
90 .....	88 .. 24 ..	88 50 51 50	
Orléans, p. c.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. g.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. h.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. l.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. m.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. n.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. o.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. p.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. q.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. r.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. s.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. t.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. u.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. v.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. w.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. x.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. y.	78 .....	80 .. 41 ..	
Orléans, p. z.	78 .....	80 .. 41 ..	

Les Pastilles digestives aux Herbes de St. Rémy, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et le pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les maux de gorge, les vomissements après les repas. Elles dérivent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt à Roubaix, pharmacie COLLIER. 0057

Chemin de Fer du Nord  
HEURES DE DÉPART DES TRAINS  
Roubaix à Lille, 5.13, 7.18, 8.13, 9.48, 11.44, matin, 12.23, 1.58, 3.39, 5.13, 6.18, 7.28, 8.28, 9.28, 11.08 soir.  
Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5.38 7.18, 8.45, 10.18, 11.23, matin, 1.20 2.45, 5.10, 5.38, 7.18, 8.23, 10.36, 11.38 s.  
Lille à Roubaix, 5.18, 6.55, 8.22, 9.55, 11.08, matin, 12.57 2.22, 4.47, 5.25 6.55, 8.00, 10.13, 11.15 soir.  
Tourcoing à Roubaix et Lille, 5.05, 7.10, 8.05, 9.40, 11.38, matin, 12.15, 1.50, 3.31, 5.05, 6.07, 7.20, 8.18, 9.28, 11.00 soir.  
Mouscron à Lille, 6.52, 9.22, 11.20, 11.57 matin, 3.13, 4.47, 5.49, 7.02, 9.05 s.  
Dimanches et Fêtes  
Tourcoing à Mouscron, 7.27, 7.56 s.  
Mouscron à Tourcoing, 8.00 soir.

SANTÉ A TOUS  
REVALESCIERE  
Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, éructations, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisis, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, toux, désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronchites, vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cervau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Cadastre, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311. — Vervant le 28 mars 1866 — Monsieur, — Dieu soit béni ! Votre Révaléschiere m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traités sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Révaléschiere m'a rendu la santé.

Cure N° 74,442. — Courmes, par Venec, (Alpes-Maritimes) juillet 1871. — Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Révaléschiere, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres. — MÉYFRET.

Cure N° 45,270. — PHTHISIS. — M. Roberts, d'une composition pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 68,413. — M. Lacan père, de 7 ans de Paralytie des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Révaléschiere se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute douleur névrosée en se levant, ou après certains plats compromettants : signaux, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Adoucissant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — Révaléschiere chocolatée, appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 176 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Morille-Bourgeois ; Léon Duvrou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, Place Vendôme, 26, à Paris.

ENFANTS  
Faire Morder  
L'huile d'olive  
Le meilleur aliment  
dans l'allaitement insuffisant et le sevrage.  
Le seul qui, avec le lait, contienne tous les principes essentiels à l'enfant. — Guderé et prévient la diarrhée. — Consulter une pharmacie ou le Dr. G. B. de la Roche, 112, rue de Valenciennes.

MAISON  
Située à Roubaix, rue de l'Abattoir, 14

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.

A LOUER  
une maison rue de l'Époule, composée de 10 pièces, par M. D'Orval et C<sup>e</sup>, négociants, — en très bon état d'entretien, convenable pour négociants.